

A son assemblée générale, le CDP a mis au centre de sa réflexion la pédocriminalité et les agressions sexuelles dans et en dehors de l'Église.

Réunie toute la journée du 16 novembre, l'assemblée générale du CDP a débuté par [la synthèse du travail du 4 octobre 2019](#).

Dans cette dynamique, nous avons ensuite pris un long temps d'écoute de l'Évangile du jour.

Puis, ce fut l'écoute du témoignage long et fort d'une victime d'inceste (donc d'abus en dehors de l'Église). Elle avait les mots. Cela nous a aidé à saisir le long temps nécessaire pour se remettre debout, quand cela peut se faire. C'était une relecture de toute sa vie, marquée par ces abus. Elle a pu se relever, notamment par l'écriture. Relecture et écriture peuvent aider à une distance et à une reconstruction. Nous prenions mieux conscience de la violence vécue, des ravages que cela entraîne, à long terme.

Ensuite, un capitaine de gendarmerie nous a parlé des enquêtes dans le cadre des agressions sexuelles, nous expliquant la procédure précise des faits jusqu'à la condamnation et comment se vivait l'écoute des enfants victimes, avec tout le respect nécessaire. Il y a de la compétence et de l'humanité ! Oui, nous devons toujours signaler à partir du moment où on se pose la question par rapport à un fait. Nous n'avons pas le droit de ne pas signaler et nous pouvons être poursuivis de ne pas l'avoir fait. Les gendarmes sont outillés pour les vérifications. Nous pouvons leur faire confiance. Nous avons à le faire !

Enfin, une psychiatre, forte de son expérience d'écoute dans le cadre de sa compétence de thérapeute, a élargi la question à tous les abus de pouvoir, d'autorité, de confiance, psychologiques, les harcèlements. Elle nous a expliqué les divers « attachements », ceux qui sont chastes, ceux qui déstabilisent, ceux qui sont des crimes. Elle nous a aussi parlé des signes d'alerte chez les enfants et la vigilance nécessaire sur les comportements discordants. Difficile de préciser le profil des abuseurs qui sont dans tous les milieux ! Les dénonciations permettent un frein, car la victime elle-même mettra beaucoup de temps pour dire. Pour conclure, chaque membre du CDP a pris un temps personnel pour réfléchir à l'organisation d'un travail visant à constituer un fascicule qui sera distribué le 22 mai prochain, à l'issue d'une conférence-débat donnée par Sœur Véronique Margron. Les têtes de chapitre de ce fascicule constituent quatre commissions qui vont se réunir pour travailler sur les thèmes suivants :

1. Prévenir
2. Détecter
3. Alerter et Agir
4. Communiquer

Fin mars, les commissions rendront « leurs copies ». Ce sera alors au tour du comité permanent de plancher en vue de la prochaine assemblée générale mi-avril, qui verra éclore ce travail précis et ô combien nécessaire !

*Père Jean-Claude Vinet*